



# Évolution des règles sanitaires dans les établissements scolaires

publié le 16/06/2021 - mis à jour le 17/06/2021

---

## Descriptif :

A compter de ce jour, jeudi 17 juin 2021, je vous informe que l'obligation du port du masque dans les cours de récréation est levée.

Cependant, le port du masque reste obligatoire à l'intérieur des locaux.

D'autre part, la règle sanitaire consistant à fermer une classe lorsqu'un cas positif est déclaré, évolue pour les classes de 3ème.

L'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves des classes de collèges et lycées avec examen en fin d'année n'entraînera pas l'éviction systématique des élèves de la classe concernée. Seuls les élèves identifiés comme contacts à risque selon la définition de Santé Publique France (port du masque, respect de la distanciation, etc.) seront soumis aux règles relatives aux "personnes contacts à risque".



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**